

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoît, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoît à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Floirac - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Parc des coteaux -
Castel/Burthe/Saint Leu - «Fil Vert» - 1ère phase - Fonds de concours - Décision
- Convention - Autorisation**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le « fil vert », vingt-cinq kilomètres de cheminements doux reliant les parcs de Beauval, l'Hermitage, Le Cypressat, le Parc Palmer, le domaine de Sybirol, le parc de l'Observatoire, le Parc du Castel au Domaine de la Burthe, est un lien fort entre les quartiers, les communes de la Rive Droite et les espaces naturels de l'agglomération.

Il convient d'en assurer la réalisation de manière à révéler le parc des coteaux au grand public et de valoriser le territoire et ses qualités paysagères à l'échelle de l'agglomération. Concernant Floirac, le Fil Vert sera composé uniquement de liaisons piétonnes ponctuées par des points de vue remarquables sur l'agglomération (belvédères). Les accès au fil vert seront également revus.

Ce projet communal s'inscrit dans une démarche de valorisation des espaces naturels et des paysages de l'agglomération. Le Fil Vert est relié à la Boucle Verte.

Deux phases principales de travaux sont prévues :

- première phase : réalisation d'un cheminement piétonnier entre l'avenue F. Mitterrand et le chemin des plateaux, création d'un belvédère et mise en valeur des accès ;
- deuxième phase : réalisation du cheminement piétonnier entre le chemin des plateaux et le chemin de Beaufeu, et la création d'un belvédère.

Le coût de la première phase est estimé à 719 422,65 € HT.

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
- travaux phase 1	655 075,00 €	- FEDER	201 438,34 €
- maîtrise d'oeuvre phase 1	47 200,00 €	- CUB	130 000,00 €
- études de sol	3 050,00 €	- Conseil Régional	100 000,00 €
- géomètre	14 097,65 €	- CG33	150 000,00 €
		- Commune	137 984,31 €
Total Dépenses	719 422,65 €	Total Recettes	719 422,65 €

La Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 130 000 €, soit 18% du coût total.

Dans le cadre des délibérations n° 2006/0709 du 22 septembre 2006 et n° 2007/0562 du 13 juillet 2007, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à accompagner les communes pour l'aménagement d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération.

Cette demande de fonds de concours s'inscrit aussi dans le cadre de la fiche action n° 27 «Parc des coteaux - Castel/Burthe/Saint Leu» du contrat de codéveloppement 2012-2014 conclu entre la Communauté et la ville de Floirac.

La participation communautaire s'effectuera sous forme d'un fonds de concours, dans les conditions fixées par la convention ci-annexée.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au montant prévisionnel des travaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215-26,
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU les délibérations n°2006/0709 du 22 septembre 2006 et n°2007/0562 du 13 juillet 2007 relatives à l'accompagnement des communes pour l'aménagement d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

Le «Fil Vert» est un projet communal inscrit dans une démarche de valorisation des espaces naturels et des paysages de l'agglomération.

DÉCIDE

Article 1 – Un fonds de concours d'un montant de 130 000 € est attribué à la commune de Floirac, au titre du projet « Parc des coteaux - Castel/Burthe/Saint Leu – Fil Vert - 1ère phase ».

Article 2 – Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 – Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement : chapitre 204, compte 2041412, fonction 833, CDR UD00, opération 05P010O002 « Boucles locales et autres cheminements ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 JUIN 2014**

PUBLIÉ LE : 3 JUIN 2014

Mme BRIGITTE TERRAZA